

Ile-de-France : le projet pour l'apprentissage déclenche une vive polémique

Les chambres de commerce d'Ile-de-France, par les établissements desquelles passent 20 % des apprentis formés dans la région, sont furieuses. Les nouvelles orientations pour l'apprentissage que le président socialiste du conseil régional Jean-Paul Huchon compte faire voter ce matin par son assemblée ont été préparées sans les consulter, ce que dément la région. Dans une lettre adressée à Jean-Paul Huchon et dont « Les Echos » ont pu prendre connaissance, le président de leur organisation régionale (CRCI), Yves Fouchet, menace « de renoncer aux développements [...] programmés mais aussi de réduire le dispositif existant ». Sont essentiellement en cause des réductions d'horaires de formation, des plafonnements de dépenses et la priorité donnée aux CAP et bacs pro.

L'Ile-de-France, qui mobilise cette année 383 millions d'euros pour 94.090 apprentis recensés, souhaite faire évoluer le système, notamment pour tenir compte

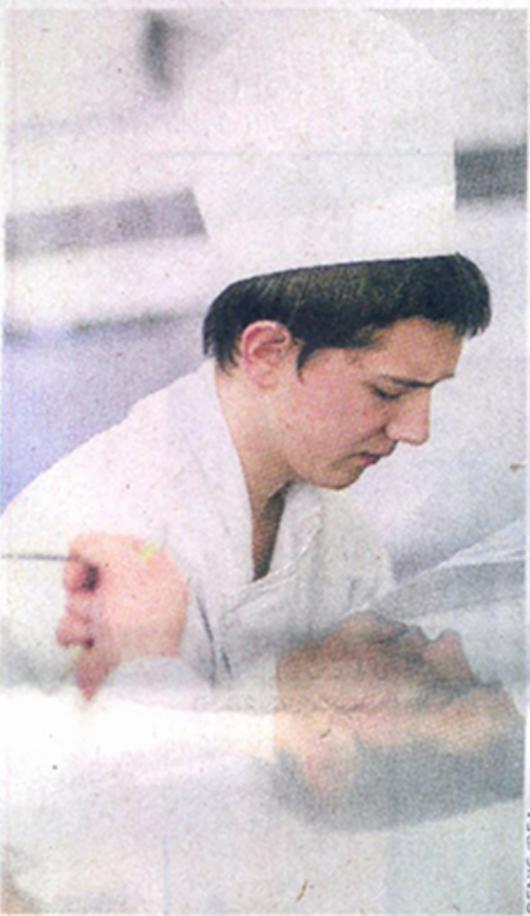
de « la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne ». Elle entend mettre en place « un nouveau système de versement simple et clair des primes versées aux employeurs ». Outre le versement légal de 1.000 euros par apprenti et par an, s'ajoutent une majoration de 500 euros s'il s'agit d'une entreprise de moins de dix salariés et une majoration de 500 euros si l'apprenti prépare un CAP ou un bac pro, diplômes jugés les plus efficaces pour l'emploi des jeunes.

Réactions à droite

« Enfin ! » s'exclame Valérie Pécresse, présidente du groupe Majorité présidentielle pour laquelle la région est cependant loin de ses objectifs. « Hors crédits issus des transferts de l'Etat, son budget apprentissage ne représente que 43 millions d'euros, moins que les 52 millions de 2007 », fustige Valérie Pécresse.

Aussi son groupe présente-t-il son propre rapport. La région s'engagerait dans le cadre du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) apprentissage qui la lie à l'Etat, à verser un euro pour chaque euro apporté par le gouvernement. En outre, des besoins recensés par filière permettraient de cibler les formations utiles aux entreprises et d'atteindre 120.000 apprentis en 2015. Un portail Internet de l'apprentissage mis en place avec l'Etat « permettrait de simplifier et de dématérialiser les procédures administratives », poursuit Valérie Pécresse. Dans le même ordre d'idées, un médiateur régional serait nommé pour régler les difficultés des apprentis et des entreprises. Par ailleurs, la région s'engagerait à recruter 400 apprentis d'ici à 2012.

De son côté, le préfet de région Daniel Canepa, espère toujours convaincre Jean-Paul Huchon d'avancer à la fin avril la signature du prochain COM prévue en juin. **DOMINIQUE MALÉCOT**



DENIS/REA

Au cœur de la polémique, les réductions d'horaires de formation des apprentis, les plafonnements de dépenses et la priorité donnée aux CAP et bacs pro.

LES RÉGIONS SE DÉFENDENT DE RÉDUIRE LEURS CRÉDITS

Franck Louvrier, responsable à l'UMP des relations avec les conseillers régionaux, accuse les régions de gauche de se désengager de l'apprentissage. Selon le responsable UMP, également conseiller en communication du chef de l'Etat, « les dépenses des régions en matière d'apprentissage semblent être stables, parfois même en progression. [...] Mais à y regarder de plus près, 10 régions sur 22 ont en

réalité réduit leur effort financier propre, s'appuyant ainsi sur les dotations de l'Etat ». L'Association des régions de France rétorque qu'elles « dépensent beaucoup plus que leurs seuls engagements dans les contrats d'objectifs et de moyens signés avec l'Etat, qui ne représentent que 15 % des dépenses totales » et que « leur demander de mettre un euro dès que l'Etat en met un est donc un contresens ».